

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2014

22^{ème} résolution

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Grant Thornton
100, rue de Courcelles
75017 Paris
France

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2014
22^{ème} résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la société Atos S.E. et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, remplissant des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration, portant sur des critères opérationnels et mesurables, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

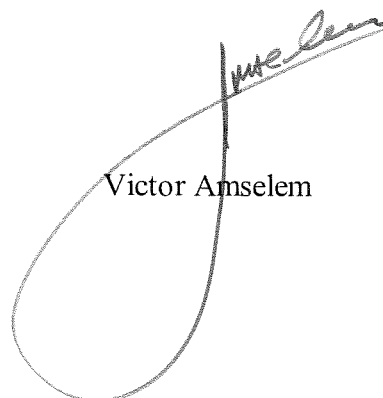
Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Patrier



Victor Amselem